

SIPAC

COMITE SYNDICAL DU 10 DECEMBRE 2007

L'an deux mille sept,

Le 10 décembre le comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à 20 heures 30 en session ordinaire à la salle des fêtes de Gasville-Oisème, sous la présidence de M. Gérard CORNU, Président.

Étaient présents : Mmes et MM. Gérard COUPEAU, Jean-Louis TAESCH, Gaston DURAND, Antoine MALVOS, Didier GUERIN, Hervé DUBUS, Chantal GUERIN, Pierre-Marie POPOT, François CATEL, Christian PAUL-LOUBIERE, Marc BOURGEOT, Thierry HERON, Jean-Claude RICHARD, Guy GAUTHIER, Alain TOUTAY, Gérard BESNARD, Bernard SERVIN, Annick LHERMITTE-COUASSE, Gérard CORNU, Bernadette BOISOT, Micheline DOUCET, Robert COOLEN, Jacky JAULNEAU, Gilles-Alain SOATHAN, Jean-François MORIZEAU, Claude DASSIER, John BILLARD, Marcel MENI, Maryvonne BUHOT, Christine GOIMBAULT, Patrick GEROUDET, Martial LOCHON, Jean-Pierre LEVEILLARD, James GOUSSARD, Denis HASQUENOPH, Vincent CARNIS, Jean-Claude SEDILLOT, Jack SAGETTE, Roger ROUSSEAU, Gérard HUET, Gérard BOURGEOT, Hubert CROCHET, Thierry HARDOU, Jacques VAUDELLE, Jean-Paul LIGEARD, Philippe BAETEMAN, Pascale WATSON, Claude RAIMBAULT, Françoise RAMOND, Chantal BREVIER, Guy BEAUFILS, Jean-Pierre RUAUT, André BALLEET, Janine HERAUD, Jean-Marc BOIDIN, Roger BOYER, Alain LEBAILLE, Daniel TONNELIER, François TAUPIN, Patrick JOUVELIN, Birgitta HESSEL, Jean-François MARIE, Daniel GUERET, René MALZERT, Dominique SOULET, Hervé LE NOUVEL, Claude DE FELCOURT, Bruno LUCAS

Formant la majorité des membres en exercice

Excusés : Mmes et MM. Annick MARCETTEAU, Jean-Pierre GORGES, Elisabeth FROMONT, Michel TEILLEUX, Sophie LE CLAINCHE, Bernadette JOACHIM, Bernard HUGER, Jacques FRANCOIS, Jean-Pierre RAYON

Assistaient également à la réunion : Mmes et MM. Serge SCHUSTER, William BELHOMME, Claude LEBEY, Jean-Pierre GUICHARD, Elisabeth MORIN, Michel CABOURO, Yvette JUBERT, Mareau THOMAS, Michel BELLANGER, Jean-Pierre BINET, Philippe RIBAUT, William HONNARD, Laurent VERGER (conseil régional), Laurent RABATE (conseiller régional)

Avait donné pouvoir : Mme Annick MARCETTEAU à Mr Gérard CORNU, Mr Gérard BRETEAUX à Mme Christine GOIMBAULT

Monsieur François Catel a été élu secrétaire de séance.

t Validation CDDI

Monsieur Le Président rappelle qu'un comité de pilotage territorial a lieu le 6 décembre concernant la programmation du contrat départemental de développement intercommunal (CDDI).

Le comité de pilotage territorial propose de retenir la programmation suivante :

CCDI du territoire Chartrain

PAYS CHARTRAIN - OPERATION ELIGIBLE AU TITRE DE L'ENVELOPPE INVESTISSEMENT

Intitulé action	Maître d'ouvrage	Total (HT)	Dépense subventionnable	Taux et conditions de subvention	Montant de subvention proposée par le comité de pilotage territorial	Date prévisionnelle de réalisation
Circuits cyclables	Communes ou Communautés de Communes	1 200 000,00	400 000,00	25%	100 000,00	2008 - 2011
ORAC Entreprises	Entreprises	666 666,67	593 246,66	30%	177 974,00	2008 - 2011
Total		1 866 666,67	993 246,66		277 974,00	

PROJET DE TERRITOIRE - CDC Val Drouette - TABLEAU DE SYNTHESE DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Intitulé action	Maître d'ouvrage	Total (HT)	Dépense subventionnable	Taux et conditions de subvention	Montant de subvention proposée par le comité de pilotage territorial	Date prévisionnelle de réalisation
Pôle enfance d'Épernon	CDC Val Drouette	2 389 000,00	600 000,00	40%	240 000,00	2008 - 2009
Pôle sportif multisports d'Épernon	Commune	5 020 000,00	600 000,00	40%	240 000,00	2009
Zone d'activités d'équilibre	CDC Val Drouette	3 911 768,00	661 120,00	50%	330 560,00	2008
Médiathèque à Épernon (étude + assistance à maîtrise d'ouvrage)	Commune	1 300 000,00	100 000,00	40%	40 000,00	2011
Total CDC du Val Drouette		12 620 768,00	1 961 120,00		850 560,00	

PROJET DE TERRITOIRE - CDC Terrasses et Vallées de Maintenon - TABLEAU DE SYNTHESE DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Intitulé action	Maître d'ouvrage	Total (HT)	Dépense subventionnable	Taux et conditions de subvention	Montant de subvention proposée par le comité de pilotage territorial	Date prévisionnelle de réalisation
ZA du Clos Marolles - 2ème tranche	CDC Terrasses et Vallées de Maintenon	1 786 965,00	355 712,00	50%	177 856,00	2ème semestre 2008
Site archéologique de Changé - Espace muséographique	CDC Terrasses et Vallées de Maintenon	319 000,00	319 000,00	25%	50 000,00	2008
Maison médicale pluridisciplinaire à Maintenon	Commune	1 494 448,00	600 000,00	15%	90 000,00	2009
Maison médicale pluridisciplinaire à Saint Piat	Commune	1 500 000,00	600 000,00	40%	240 000,00	2008
Crèche (déplacement et extension dans nouvelle ZAC) à Maintenon	Commune	1 436 000,00	600 000,00	25%	150 000,00	2009
Total CDC Terrasses et Vallées de Maintenon		6 536 413,00	2 474 712,00		707 856,00	

PROJET DE TERRITOIRE - CDC Val de Voise - TABLEAU DE SYNTHESE DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Intitulé action	Maître d'ouvrage	Total (HT)	Dépense subventionnable	Taux et conditions de subvention	Montant de subvention proposée par le comité de pilotage territorial	Date prévisionnelle de réalisation
Création d'une zone d'activités d'équilibre à vocation agro - alimentaire sur le site de Bailleau Armenonville phase N°1	CDC Val de Voise	2 361 968,00	547 488,00	50%	273 744,00	2008
Construction d'un centre de loisirs	CDC Val de Voise	600 000,00	500 000,00	40%	200 000,00	2009
Total CDC Val de Voise		2 961 968,00	1 047 488,00		473 744,00	

PROJET DE TERRITOIRE - CDC Orée de Chartres- TABLEAU DE SYNTHESE DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT						
Intitulé action	Maître d'ouvrage	Total (HT)	Dépense subventionnable	Taux et conditions de subvention	Montant de subvention proposée par le comité de pilotage territorial	Date prévisionnelle de réalisation
Réhabilitation et extension du CLSH communautaire de Jouy	CDC Orée de Chartres	585 000,00	585 000,00	25%	146 250,00	2009
Reconstruction du complexe sportif de Jouy	CDC Orée de Chartres	1 500 000,00	600 000,00	40%	240 000,00	2009
Construction d'un équipement polyvalent à Sours (sportif, associatif, scolaire, loisirs)	CDC Orée de Chartres	1 300 000,00	537 375,00	40%	214 950,00	2010 - 2011
Total CDC de l'Orée de Chartres		3 385 000,00	1 722 375,00		601 200,00	

PROJET DE TERRITOIRE - CDC Quatre Vallées - TABLEAU DE SYNTHESE DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT						
Intitulé action	Maître d'ouvrage	Total (HT)	Dépense subventionnable	Taux et conditions de subvention	Montant de subvention proposée par le comité de pilotage territorial	Date prévisionnelle de réalisation
Extension de la ZI du Poirier à Nogent Le Roi	CDC Quatre Vallées	2 478 603,00	453 604,00	50%	226 802,00	2008 - 2009
Maison de services publics de Nogent Le Roi	CDC Quatre Vallées	376 000,00	376 000,00	25%	94 000,00	Fin 2008
Salle de Spectacle à Chaudon	CDC Quatre Vallées	2 835 768,00	600 000,00	40%	240 000,00	2009 - 2010
Accueil de loisirs à Nogent Le Roi	CDC Quatre Vallées	840 000,00	486 272,00	25%	121 568,00	2010
Total CDC Quatre Vallées		6 530 371,00	1 915 876,00		682 370,00	

PROJET DE TERRITOIRE - CDC Val de l'Eure - TABLEAU DE SYNTHESE DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT						
Intitulé action	Maître d'ouvrage	Total (HT)	Dépense subventionnable	Taux et conditions de subvention	Montant de subvention proposée par le comité de pilotage territorial	Date prévisionnelle de réalisation
Réhabilitation-Extension du CLSH de Bailleau L'Evêque	CDC Val de l'Eure	320 000,00	320 000,00	40%	128 000,00	2009
Terrain de football de Saint Georges sur Eure	Commune	1 300 000,00	600 000,00	25%	150 000,00	2009
Hébergement en extension du Centre Equestre de Nogent Sur Eure	CDC Val de l'Eure	600 000,00	548 200,00	40%	219 280,00	Second semestre 2008
Total CDC Val de L'Eure		2 220 000,00	1 468 200,00		497 280,00	

PROJET DE TERRITOIRE - CDC Pays de Combray - TABLEAU DE SYNTHESE DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT						
Intitulé action	Maître d'ouvrage	Total (HT)	Dépense subventionnable	Taux et conditions de subvention	Montant de subvention proposée par le comité de pilotage territorial	Date prévisionnelle de réalisation
Réaménagement d'une salle multiactivité sportive à Bailleau Le Pin	Commune	1 003 444,00	600 000,00	25%	150 000,00	2009
Extension des vestiaires de football à Illiers Combray	Commune	450 000,00	383 320,00	25%	95 830,00	2009
Extension du bassin d'apprentissage de la piscine d'Illiers Combray	Commune	500 000,00	500 000,00	25%	125 000,00	Second semestre 2008
Médiathèque à Bailleau Le Pin	Commune	117 056,00	117 056,00	25%	29 264,00	2010
Total CDC Pays de Combray		2 070 500,00	1 600 376,00		400 094,00	

PROJET DE TERRITOIRE - CDC Bois Gueslin - TABLEAU DE SYNTHESE DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT						
Intitulé action	Maître d'ouvrage	Total (HT)	Dépense subventionnable	Taux et conditions de subvention	Montant de subvention proposée par le comité de pilotage territorial	Date prévisionnelle de réalisation
Auditorium	CDC Bois Gueslin	600 000,00	500 000,00	40%	200 000,00	2009
Médiathèque à Dammarie	Commune	325 000,00	325 000,00	25%	81 250,00	2009
Zone d'activités économiques d'équilibre	CDC Bois Gueslin (SAEDEL)	2 630 600,00	841 500,00	50%	420 750,00	2008
Total CDC Bois Gueslin		3 555 600,00	1 666 500,00		702 000,00	

PROJET DE TERRITOIRE - CDC Pays Courvillois - TABLEAU DE SYNTHESE DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT						
Intitulé action	Maître d'ouvrage	Total (HT)	Dépense subventionnable	Taux et conditions de subvention	Montant de subvention proposée par le comité de pilotage territorial	Date prévisionnelle de réalisation
ZA de Courville: extension (17Ha) - requalification de l'existant	CDC Pays Courvillois	900 000,00	400 000,00	50%	200 000,00	2010
Etude OPAH	CDC Pays Courvillois	60 000,00	60 000,00	25%	15 000,00	2008
Création d'un pôle enfance - jeunesse	CDC Pays Courvillois	2 500 000,00	600 000,00	40%	240 000,00	2008
Pôle sportif communal (Aménagement d'une piste d'athlétisme, d'un terrain de football synthétique et d'une extension du gymnase Klein à Courville sur Eure)	Commune	1 612 000,00	600 000,00	25%	150 000,00	2011
Réhabilitation (1) puis Couverture (2) de la piscine de Courville (1 tranche sur les 2 prise)	CDC Pays Courvillois	3 900 000,00	563 500,00	40%	225 400,00	2010
Total CDC Pays Courvillois		8 972 000,00	2 223 500,00		830 400,00	
TOTAL PAYS CHARTRAIN (6 023 478 €)		50 719 286,67	17 073 393,66		6 023 478,00	

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de valider la programmation du contrat départemental de développement intercommunal (CDDI) présenté par le comité de pilotage territorial,
- Autorise Monsieur Le Président à signer tout document s'y rapportant.

t Validation de la Charte de Développement du Pays Chartrain

Monsieur Le Président rappelle aux membres du comité syndical que le pays chartrain a engagé plusieurs études afin de réactualiser sa charte de développement, à savoir :

- Une étude concernant les services à la population,
- Une étude Economie, Emplois et Habitat,
- Une étude concernant les circuits cyclables.

Monsieur le Président rappelle aux membres du comité syndical que le Pays Chartrain a retenu le cabinet Nouveaux Territoires Consultants pour réactualiser la charte de développement du Pays Chartrain, notamment à partir de ces différentes études.

Monsieur le Président donne la parole au cabinet Nouveaux Territoires Consultants qui présente la charte de développement.

Le comité syndical, après en avoir délibéré (1 abstention : Mme Hessel) :

- Décide de valider la charte de développement du pays Chartrain,
- Charge Monsieur Le Président de transmettre ce document au Conseil Régional,
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document s'y rapportant.

t Adhésion de la commune de Chaudon au Pays Chartrain

Monsieur le Président mentionne que la commune de Chaudon souhaite adhérer au pays Chartrain.

Monsieur Le Président donne lecture de la délibération de la commune de Chaudon demandant son retrait du syndicat du pays Drouais en raison de son appartenance à la communauté de communes des 4 Vallées (Nogent Le Roi),

Monsieur le Président donne également lecture de la délibération du pays Drouais acceptant le retrait de Chaudon du pays Drouais pour adhérer au pays Chartrain,

Monsieur Le Président demande à l'ensemble des communes adhérentes et à la communauté d'agglomération « Chartres Métropole » de délibérer sur l'adhésion de la commune de Chaudon.

Monsieur Le Président propose également de modifier les statuts du pays chartrain dans son article 1 relatif à la dénomination des communes et à la communauté d'agglomération « Chartres Métropole ».

Monsieur Le président demande aux communes adhérentes et à la communauté d'agglomération « Chartres Métropole » de délibérer sur cette modification de statuts en y ajoutant le nom de la commune de Chaudon.

Monsieur Le Président précise que les communes et la communauté d'agglomération « Chartres métropole » ont trois mois pour délibérer. Une fois passé ce délai, une non réponse vaudra acceptation de la décision prise par le comité syndical du pays chartrain.

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve l'adhésion de la commune de Chaudon,
- Accepte la modification des statuts correspondant à cette adhésion,
- Demande aux communes et à la communauté d'agglomération « Chartres Métropole » de délibérer sur la demande d'adhésion de la commune de Chaudon et sur la modification des statuts du pays chartrain correspondant à cette adhésion,

Autorise Monsieur le Président à signer tout document s'y rapportant

t Contrat d'assurance des risques statutaires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Assurances, articles L 141-1 et suivants,

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, article 26 alinéa 6,

Vu le Décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux,

Vu le code des marchés publics et notamment l'article 35 alinéa 2 autorisant le recours à la procédure de marché public négocié après publicité et mise en concurrence, lorsque les spécifications du marché ne peuvent être établies avec une précision suffisante pour permettre le recours à l'appel d'offres,

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure et Loir n° 2007-14 du 30 mars 2007, autorisant le renouvellement du contrat groupe et autorisant le Président à signer le marché négocié de service d'assurance statutaire,

Vu le procès verbal de la Commission d'Appel d'Offres du Centre de Gestion de la Fonction Public Territoriale, du 12 septembre 2007,

Monsieur le Président rappelle que le Pays Chartrain a mandaté par délibération du 22 mars 2007 le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure et Loir pour négocier en son nom un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge,

Le Président expose que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure et Loir a communiqué au Pays Chartrain les résultats du petit marché.

Agents CNRACL Type de franchise pour la totalité des risques	Taux Au 01/01/2008
10 jours fixes en maladie ordinaire	4.75%
15 jours fixes en maladie ordinaire	4.58%

Agents REGIME GENERAL Type de franchise pour la totalité des risques	Taux Au 01/01/2008
10 jours fixes en maladie ordinaire	1.35%
15 jours fixes en maladie ordinaire	1.25%

Le Comité Syndical doit se prononcer sur :

- le recours au contrat groupe du centre de gestion,
- le choix du type de personnel à assurer : agents relevant de la CNRACL et/ou du régime général,
- la durée de la franchise maladie ordinaire : 10 jours fixes ou 15 jours fixes,
- l'assiette de cotisations qui est composée obligatoirement du traitement brut indiciaire et de la nouvelle bonification indiciaire ; qui peut être complétée, au choix de la collectivité, du supplément familial et d'un pourcentage des charges patronales, c'est-à-dire 10%, 20%, 30% ou 40% du traitement brut indiciaire.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Prend acte** des taux et des prestations négociés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure et Loir, dans le cadre du contrat groupe statutaire
- **Décide** d'adhérer au contrat groupe à compter du 1^{er} janvier 2008 pour les catégories de personnels suivants :
 - **Agents CNRACL** pour tous les risques, au taux de 4,58% avec une franchise de 15 jours fixe sur le risque de maladie ordinaire. La masse salariale assurée comprend obligatoirement le traitement brut indiciaire et la NBI et le supplément familial de traitement et les charges patronales à raison de 20 %
 - **Agents IRCANTEC** pour tous les risques, au taux de 1,25% avec une franchise de 15 jours fixes sur le risque de maladie ordinaire. La masse salariale assurée comprend obligatoirement le traitement brut indiciaire et la NBI.
- **Note** que la collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de six mois
- **Autorise** Monsieur Le Président à signer le contrat d'assurance et tout document s'y rapportant, dans le cadre du contrat groupe.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à : 23 heures 15

Le Président,

Les membres du comité syndical,